



2ème formation
Brevet Fédéral Éveil Aquatique
INFAN-FFN



***Du 9 au 11 janvier et
du 20 au 22 mars 2026***





Dans le cadre de son dispositif Natation Santé, la Fédération Française de Natation met en place la deuxième formation d'Éducateur Éveil Aquatique, débouchant sur l'attribution d'un Brevet Fédéral.

Le titulaire du Brevet Fédéral Éducateur Éveil Aquatique intervient auprès de tous les enfants de 4 mois à 4 ans et de leurs parents.



OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral Éducateur Éveil Aquatique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Encadrer l'enfant de 4 mois à 4 ans pour le développement de son autonomie aquatique, en lien avec les parents
- Concevoir un projet pédagogique adapté à un public spécifique
- Organiser des activités en vue d'une pratique physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive
- Intégrer l'activité dans le projet de développement du club
- Identifier les risques potentiels liés à la spécificité des publics

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

- Positionnement du dispositif Éveil Aquatique dans le projet fédéral
- Connaissance du milieu aquatique
- Environnement réglementaire et sécurisation de l'activité
- Connaissance des publics et approche pédagogique
- Construction d'une séance et élaboration de situations pédagogiques
- Conduite de séance et animation éducative

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Concevoir une séance et un cycle d'éveil en sécurité
- Conduire une séance et un cycle d'éveil aquatique en sécurité
- Évaluer une séance et un cycle d'éveil aquatique



PUBLICS ET PRÉ-REQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Sélection

3-Positionnement

4-Entrée en formation



PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit pouvoir justifier, au moment de l'inscription, des pré-requis suivants :

- Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire a minima du PSE1 à jour de la formation continue
- Être titulaire a minima d'un BF3 à jour de la formation continue ou d'un diplôme d'État ou Titre à Finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue
- Être capable de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres, ou présenter une attestation de formation continue du diplôme détenu. Cette attestation est délivrée par un professionnel des activités de la natation et datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation. Un modèle d'attestation est disponible en annexe.

Les candidatures de personnes extérieures au réseau FFN seront étudiées par les experts Natation Santé et l'INFAN. Une attestation de suivi de formation pourra être remise.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, veuillez cliquer [ICI](#). Les justificatifs ci-dessous vous seront demandés au moment de l'inscription :

- Pièce d'identité
- Photo d'identité au format numérique (JPEG/JPG de préférence)
- Licence FFN 2025-2026
- Diplôme ou titre à finalité professionnelle, ou BF3 à jour de la formation continue
- PSE1 à jour de la formation continue (diplôme initial et formation continue nécessaire)
- Attestation justifiant du passage d'un test de sécurité réglementaire, de moins de 3 mois (modèle en annexe)

ANALYSE DES BESOINS

L'analyse des besoins est réalisée lors du questionnaire d'inscription.

POSITIONNEMENT

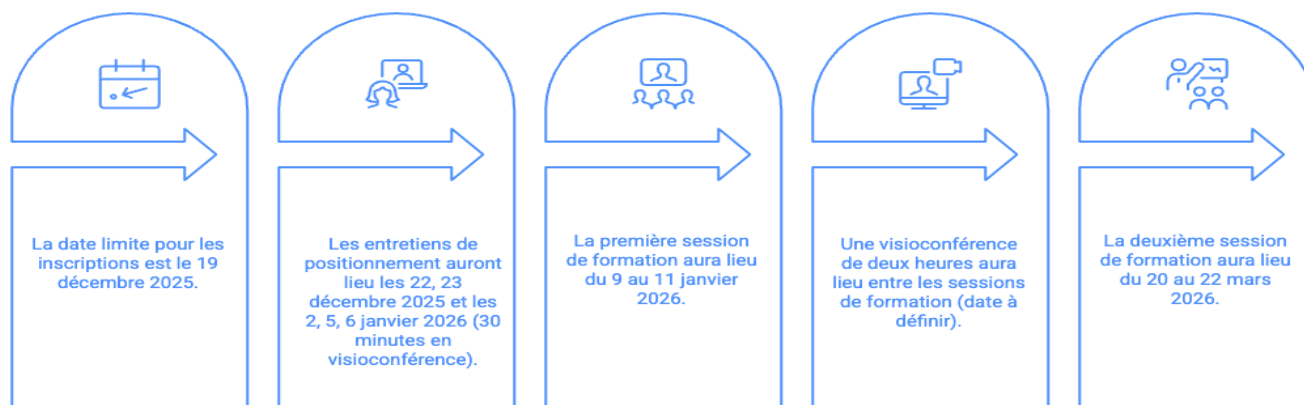
Un questionnaire d'auto-positionnement est rempli lors de la pré-inscription par le stagiaire. Il sera complété par un entretien en visioconférence avec le coordonnateur de formation, d'une durée de 30 minutes maximum.



ORGANISATION DE LA FORMATION

DATES

INFAN



Made with Napkin

Les épreuves de certifications auront lieu en présentiel, un samedi. La date reste à définir.

LIEU

La formation en centre aura lieu au siège fédéral au 104, rue Martre 92110 CLICHY. La mise en pratique aura lieu à la piscine de Clichy au 34, rue Valiton 92110 CLICHY.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Intervention d'experts
- Mises en situation
- Retours d'expériences
- Analyses vidéo

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS A L'ACTION

La formation se déroule en présentiel (45h) et en distanciel (2h). La salle de cours de l'INFAN dispose du matériel nécessaire à l'action de formation. Des supports pédagogiques seront mis à disposition des stagiaires, principalement en format numérique.

16 heures de formation auront lieu en bassin. Une partie sera filmée pour analyse.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les épreuves de certifications auront lieu en présentiel, un samedi. La date reste à définir.

Épreuve 1 : épreuve pratique

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex
SIRET : 775.695.802.000.63 Code APE : 9312Z
Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr
N° de déclaration : 11.75.34540.75

Tel : 01.70.48.45.24

Email INFAN : infan@ffnatation.fr



Cette épreuve consiste en une mise en situation avec un des publics cibles et leurs parents, d'une durée de 30 minutes maximum. L'évaluateur tiendra compte de :

- L'attitude et du comportement du candidat
- La sécurité de la pratique, des enfants et des parents
- La richesse et la pertinence des exercices ou jeux éducatifs proposés
- L'interaction tripartite : enfant-parents-éducateur
- La capacité de l'éducateur à modifier ou adapter ses consignes pédagogiques en tenant compte des réponses de l'enfant et/ou des parents

Épreuve 2 : épreuve orale sur la base d'un dossier

Cette épreuve consiste en un entretien sur la conception d'un projet de mise en place d'une section Éveil Aquatique au sein du club (création ou développement) et sur les connaissances nécessaires pour mener à bien le projet. Le dossier doit compter entre 15 et 20 pages maximum et respecter la charte d'écriture envoyée par l'organisme de formation.

La recevabilité des dossiers sera étudiée par l'INFAN.

Durée de l'épreuve : 30 minutes dont 10 minutes maximum de présentation du dossier. Le candidat peut utiliser des supports de présentation de son choix.

Les jurys seront composés de 2 personnes appartenant en priorité à deux groupes différents :

- La Direction Technique Nationale
- Les experts Éveil Aquatique identifiés par le cercle de compétences.



SUITE DE PARCOURS ET PASSERELLES

SUITE DE PARCOURS

Le titulaire du Brevet Fédéral Éveil Aquatique pourra poursuivre son parcours en suivant une formation dans le cadre de l'Académie de la Natation.

PASSERELLES

Ce Brevet Fédéral ne permet pas, seul, d'encadrer contre rémunération, ni de bénéficier d'allègements pour d'autres diplômes fédéraux.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet Fédéral d'Éducateur Éveil Aquatique. Les deux années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN. La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet Fédéral d'éducateur Éveil Aquatique est soumise au suivi de la formation continue. Cette formation continue comprend a minima :

- Une demi-journée de secourisme et sécurité en piscine : pratique du test de sécurité et mises en situation pratique



- Une demi-journée pédagogique.

De plus, il est important de rappeler que les personnes doivent maintenir à jour la formation continue de leur diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1).



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles. Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements : Frédérique CROCHARD
frederique.crochard@ffnatation.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'éducateurs accueillis	7
Nombre d'éducateurs admis	6
Taux de réussite à la certification initiale	85,7%
Taux de réussite en remédiation	-
Taux d'échec à la certification	0%
Taux d'abandon	14,3%
Taux de satisfaction	86,66%
Taux de retours d'enquêtes	100%



TARIF ET FINANCEMENTS

TARIF

Le coût de la formation est de 850€ auxquels il faut ajouter 50€ de frais d'inscription. Le règlement se fait en ligne par carte bancaire à partir du lien de paiement suivant :
<https://www.helloasso.com/associations/infan-ffn/paiements/formation-eveil-aquatique>

FINANCEMENTS

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié
- Financement du club
- Financement personnel du stagiaire



En fonction du nombre d'éducateurs salariés intéressés, le financement via une action collective pourra être étudié. Merci de contacter dès que possible l'infan@ffnatation.fr à ce sujet.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont téléchargeables [ICI](#).



CONTACTS

Référent pédagogique	Latif DIOUANE	latif.diouane@ffnatation.fr	01.70.48.45.65
Référent administratif	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent technique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent handicap	Frédérique CROCHARD	frederique.crochard@ffnatation.fr	06.82.84.23.21



ANNEXE : ATTESTATION DE PASSAGE DU TEST DE SÉCURITÉ RÉGLEMENTAIRE

Je soussigné(e),

NOM :Prénom :

Titulaire du diplôme suivant :

Numéro de diplôme :

Délivré le :

A jour de ma formation continue (CAEP MNS...) :

☐ Oui

☐ Non

Atteste que

NOM :Prénom :

Né(e) le : à :

Licencié(e) au club :

A réalisé le parcours suivant, sur une distance de 50 mètres, sans lunettes de natation ni pince-nez :

- Départ libre du bord du bassin ;
- Parcours en nage libre ;
- Plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- Remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- Remorquage d'une personne, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
- Si possible, sortie de l'eau de la victime.

L'utilisation de l'échelle est interdite. Cette attestation est établie pour faire valoir ce que de droit.

A Le

Signature